

PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES A L'ACTION COMMUNALE ET REGIONALE



Editorial

L'argument pertinent le plus évoqué en faveur de la décentralisation est qu'elle peut impulser et améliorer la gouvernance locale démocratique, provoquer le développement centré sur la satisfaction immédiate et concrète des besoins des populations, renforcer la position du citoyen dans le processus de prise de décisions.

La Loi camerounaise N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général de la décentralisation en ses articles 40 et 41 confirme cette thèse en stipulant que "toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'exécutif Communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement" (...) "Les

associations et organisations de la société civile locales, ainsi que les comités de quartier et de village concourent à la réalisation des objectifs des Collectivités Territoriales".

Pour faire prendre au citoyen cette place centrale, il était indispensable de développer des stratégies mettant en action la jeunesse ou amenant les jeunes à se mettre en valeur. L'acquisition des compétences pratiques dans un processus d'apprentissage par l'action est la démarche préférée de DMJ. Celle-ci permet aux jeunes d'être directement opérationnels en situation d'acteurs, même s'ils doivent être bénéficiaires des interventions en question.

L'investissement dans la transformation de la jeunesse telle que voulue par DMJ vise à faire de cette couche sociale des animateurs des espaces de liberté, des forces de propositions alternatives, des

agents de la transformation sociale jouant l'intermédiation afin de rapprocher le décideur du problème des jeunes. Ce travail s'est fait et se poursuit fidèlement en toute confiance entre l'organisation et ses cibles.

L'entrée en scène des Conseils Régionaux donne l'opportunité au bulletin de liaison Transfert de parcourir quelques initiatives de participation citoyenne des jeunes à la construction des idées pour la proposition de solutions politiques à des situations critiques de gouvernance. Le plaidoyer pour l'institutionnalisation des permanences parlementaires à travers la reconversion des fonds de micros projets parlementaires lancé en 2020, nous rappelle qu'il n'est pas du devoir du Parlement de réaliser les projets de développement, mais de formuler des lois profitables à tou(te)s et de contrôler l'action du gouvernement.

Plaidoyer pour l'institutionnalisation des Permanences Parlementaires

COMPTEUR DES JEUNES EN MARCHÉ

Au sortir des ateliers de Janvier 2020 portant sur la « Formation Des Jeunes A La Responsabilité Démocratique Et La Participation Raisonnée Aux Processus Electoraux », naissait le projet de plaidoyer pour la création et l'institutionnalisation des Permanences Parlementaires. Les jeunes proposaient que les fonds alloués aux Parlementaires au titre des microprojets soient convertis pour financer cette institutionnalisation.

Plus de 18 mois après, il est important de s'arrêter pour faire le point sur l'évolution dudit plaidoyer. Plusieurs actions menées dont les sensibilisations dans les médias, sur les réseaux sociaux, la participation du Comité de plaidoyer à l'inauguration de certaines Permanences Parlementaires (à Ngoumou, Département de la Mefou et Akono en mai 2020), les échanges avec les jeunes dans des ateliers, le lobbying des leaders politiques au siège de leur parti, ainsi que différentes rencontres individualisées avec les Députés d'une part à l'Assemblée Nationale, d'autre part à leur Hôtel, les multiples correspondances adressées à des institutions ciblées, sont autant de stratégies déployées pour faire écho auprès des élus locaux.

La rencontre avec les élus locaux a été ralentie à cause du contexte de la crise sanitaire mondiale de Covid-19. Toutefois, on relève que des Permanences Parlementaires sont ouvertes et inaugurées en divers lieux sur le territoire national.

- Wouri-Est dans la Région du Littoral par l'Honorable **Nourane Foster Moluh Epse Fosting** (29 mai 2020) ;
- Vina, Région de l'Adamaoua par l'Honorable **Alim Abba** ;

- Dja et Lobo, Région du Sud, par l'Honorable **Mathurin Germain Bindoua** (07 juin 2020) ;
- Mefou et Akono, Région du Centre, ouverte par l'Honorable **Engelbert Alain Bengono Essomba** (15 mai 2020).

Ainsi, 04 Permanences Parlementaires ont été répertoriées sur les 180 souhaitées conformément au nombre de Députés. Ce qui représente un taux de couverture de 2,2% de Permanences. Pourtant, ces Permanences sont utiles pour rapprocher les élus locaux de leurs populations et intéresser les jeunes à la participation aux décisions et pratiques parlementaires de notre pays. Cette situation motive le Comité de plaidoyer à envisager des descentes sur le terrain pour effectuer d'autres décomptes et voir si ces Permanences ouvertes sont bel et bien fonctionnelles et évaluer leur taux de fréquentation.



DEPUTES INTERPELES

En partant du fait que les Députés de la Nation sont les principaux concernés par le plaidoyer pour la conversion des fonds des micros projets parlementaires en fonds pour créer des Permanences Parlementaires opérationnelles, une campagne d'explication du bien fondé d'une telle initiative a été réalisée auprès des élus du peuple. En plus des contacts physiques pour des échanges verbaux, le 9 mars 2020 une correspondance explicative leur a été adressée. Ci-après un extrait de l'argumentaire développé par de DMJ et les jeunes.

Honorables membres de la Représentation Nationale,

(...) En considérant que l'Assemblée Nationale constitue l'une des institutions par le truchement desquelles le peuple exerce la souveraineté, la proximité des Députés avec les populations devrait leur permettre de faire valoir leurs aspirations profondes, leurs choix et leur sentiment de participer dans les instances de décision étatique.

Réussir à créer et consolider une telle passerelle consacrerait l'appropriation par les citoyens des dynamiques politiques et de développement en cours au plan local (décentralisation) et national. S'impose alors la nécessité de la vision de systématiser et structurer la réalité législative (du pouvoir législatif) au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), permettant ainsi d'institutionnaliser la relation entre le citoyen et le législateur par ailleurs élu de la nation.

C'est dans cet ordre de pensée que nous plaidons pour l'institutionnalisation des Permanences Parlementaires et la conversion des fonds de micro projets parlementaires en fonds d'appui institutionnel des Députés, afin qu'il y ait plus d'espaces et de cadres formels où toucher la sensibilité des Députés aux préoccupations des populations en général et des jeunes en particulier. Car en effet, chaque Permanence Parlementaire en employant un minimum de cinq (05) jeunes, constituerait un vivier d'emplois et une source de création des compétences et des richesses pour cette jeunesse pour qui le chômage est devenu une maladie virale.

Instituer et institutionnaliser les Permanences Parlementaires équivaut dans le contexte camerounais actuel à créer des emplois aux jeunes et rapprocher les élus de la nation des populations. Deux dimensions qui, dans la gouvernance locale actuelle

préoccupent réellement les citoyens. Nos institutions y compris l'Assemblée Nationale ne pourront être promotrices de la démocratie et sensibles aux préoccupations du peuple, selon le souhait de la Constitution de 1996 et de la vision 2035 du Cameroun, que si les acteurs politiques locaux et nationaux (les Députés en premier), sont prêts à opérationnaliser la généreuse vision de décroisement social et politique qu'inspire la participation citoyenne.

Dans la mesure où le vote reste la modalité la plus importante de participation politique au plan local, il importe pour les élus de montrer aux électeurs la proximité qui leur permet de connaître et de comprendre leurs préoccupations afin d'organiser de façon inclusive avec les populations les réponses appropriées et structurées aux maux dont elles souffrent. (...)

CONTENU DU PLAIDOYER

LE DEPUTE PEUT ETRE UN EMPLOYEUR MAIS OÙ PEUT-ON LE RENCONTRER EN DEHORS DE L'HEMICYCLE ?

Convertir les Fonds de micro Projets Parlementaires en appui institutionnel aux Députés en vue du rapprochement des Députés des populations et de la lutte contre le chômage des jeunes.

Elections locales et décentralisation

Dans sa stratégie globale d'engagement des jeunes dans le suivi des processus électoraux et leur participation active à la gestion des affaires publiques locales en contexte de décentralisation, Dynamique Mondiale des Jeunes a été accréditée par le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) pour l'observation du double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020. Une soixantaine d'observateurs filles et garçons seront alors déployés principalement dans les 7 Communes de la Région du Centre, la Commune de Maroua 3e dans la Région de l'Extrême Nord. D'autres Communes des Régions de l'Adamaoua et de l'Ouest seront aussi couvertes.

Au terme d'un cycle de formation qui a couru d'Octobre 2019 à Janvier 2020, un plaidoyer a été lancé par les jeunes *demandant au gouvernement de renforcer l'institution parlementaire en systématisant l'instauration des permanences parlementaires qui serviront d'espaces publics de rapprochement et d'interaction entre les Députés et les populations.*

Les Permanences Parlementaires qui pourront recruter au moins cinq (5) jeunes camerounais constituent un signal fort de l'appropriation par l'Assemblée Nationale de la décentralisation dont elle a adopté le Code général le 24 décembre 2019 et une preuve de leur intégrité à s'impliquer sincèrement dans la lutte contre le chômage des jeunes. Après l'observation, la cohorte des jeunes observateurs va poursuivre un travail de veille citoyenne dans l'optique de promouvoir la redevabilité de la part des élus locaux.



Plusieurs jeunes se sont déployés pour le plaidoyer. Ici Igor Tchouateun au Palais des Congrès, en entretien avec un Honorable Député de la Nation.



Lors de la campagne de plaidoyer, l'équipe de Ange Esther Le-Nsi constate que très peu de jeunes savent qu'il existe une permanence parlementaire à Ngoumou (Mefou et Akono).

THE MEMBER OF PARLIAMENT CAN BE AN EMPLOYER, BUT WHERE DO YOU MEET HIM OUT OF PARLIAMENT?

Convert parliamentary micro-project funds into institutional support for MPs with a view to bringing MPs closer to the people and combating youth unemployment.

Local Elections and decentralization

As part of its global strategy to engage young people in the monitoring of electoral processes and their active participation in the management of local public affairs in the context of decentralization, Dynamique Mondiale des Jeunes has been accredited by the Ministry of Territorial Administration (MINAT) for the observation of the twin legislative and municipal elections of 9 February 2020. About sixty observers, girls and boys, were then deployed mainly in the 7 Councils of the Centre region, the Maroua 3rd council in the Far North region. Other Councils in the Adamawa and West regions were also covered.

At the end of a training cycle that has been running from October 2019 to January 2020, an ongoing advocacy campaign was launched by young people *asking the government to strengthen the parliamentary institution by systematizing the establishment of parliamentary offices that will serve as public spaces for rapprochement and interaction between MPs and the population.*

The parliamentary offices, which will be able to recruit at least five (5) young Cameroonians, are a strong signal of the National Assembly's ownership of decentralization for which it adopted the General Code on 24 December 2019, and a proof of their integrity to be sincerely involved in the fight against youth unemployment. Following the election, the cohort of young electoral observers will continue a work of citizen monitoring of public action with a view to promoting accountability on the part of local elected officials after taking office.

Faisabilité de la création et mise en place des Permanences Parlementaires au Cameroun

Pour vérifier qu'il est faisable d'instituer les Permanences Parlementaires par conversion des Fonds de micro projets parlementaires en appui institutionnel aux Députés, le jeune Martial Bakop a effectué des calculs élémentaires qui donnent un aperçu facile à évaluer les avantages qu'auront les élus du peuple à faire adopter une telle démarche. Il décrit ci-après comment lesdits fonds pourraient être utilisés efficacement pour la lutte contre le chômage des jeunes tout en rapprochant le Député de ses électeurs.

La distribution voire même la redistribution équitable des richesses au Cameroun n'est pas la chose la mieux partagée par nos dirigeants y compris nos représentants. Il n'y a qu'à voir que les projets valorisés dans certaines parties du pays ne prennent pas très souvent en considération les réalités des localités qui doivent en bénéficier. Avec les élections locales (municipales et législatives 2020) dans un contexte où tarde à se concrétiser l'application palpable des lois sur la décentralisation, qui nous espérons permettra de rapprocher les élus locaux des populations, il est important voire d'une nécessité urgente, de mettre sur pied un cadre pour recenser les différents besoins et aspirations des populations, et orienter les élus dans les propositions de lois qui favoriseront le développement local. **Les Permanences Parlementaires constituent un tel cadre de consultation voire de concertation.**

Plusieurs interrogations peuvent être soulevées quant à la création d'un tel dispositif pour un travail de proximité et dont celle des ressources financières pour soutenir ces Permanences Parlementaires. Une simple analyse nous permet de montrer que la création des Permanences Parlementaires est juste une affaire de cohérence du discours, de volonté politique et d'intégrité à l'égard des concitoyens. En effet, notre pays compte **180 députés**, chacun élu pour un mandat de **05 ans**. Chaque année, tout député reçoit la somme de **8.000.000 FCFA** pour les micro projets dans sa localité. En **05 ans**, il reçoit un montant cumulé de **40.000.000 FCFA/mandat**. Selon le Ministre du travail et de la sécurité sociale, un camerounais peut vivre avec une somme mensuelle

de **36.270 FCFA par mois**.

Supposons qu'un député emploie **05 Jeunes** dans sa Permanence Parlementaire. L'Assemblée Nationale aura ainsi créé **5*180 = 900 emplois directs au profit des nombreux jeunes** en situation de chômage.

Comment rémunérer ces jeunes ? La démarche ci-dessous explique la faisabilité de la mise sur pied et la prise en charge des employés d'une Permanence Parlementaire.

Avec les **8.000.000 FCFA** destinés aux micro projets qui n'aident pas efficacement et durablement les populations, l'on pourra payer un salaire mensuel aux jeunes qui assurent chaque Permanence Parlementaire. Nous aurons donc : **8.000.000 FCFA/12/5 = 133.000 FCFA**. A supposer que le Député employeur verse **100.000 FCFA/mois de salaire brut à chaque jeune** avec prise en compte de la **cotisation sociale (allocations familiales) et ses impôts**, la différence de **133.333 - 100.000 = 33.333*5 = 166.665 fcfa** peut constituer le coût mensuel du loyer dans un bureau moderne avec salle de réunion et prise en charge des coûts fixes (Loyer, électricité, Eau et Téléphone). Les besoins bien que variables des **5 postes** à pouvoir peuvent être comblés par :

- Un(e) Secrétaire bilingue ;

- Un(e) conseiller(e) Juridique ;
- Un(e) Traducteur(trice) /Interprète ;
- Un(e) communicateur(trice) ;
- Un(e) analyste socio économique.

Martial Geradin Bakop, Etudiant



Martial Bakop, Coordinateur du Comité de Plaidoyer, en échange avec une Député.



Comité Plaidoyer de DMJ lors d'une action de lobbying dans les locaux d'un parti politique à Yaoundé.

Faites partie du plaidoyer et soutenez les jeunes pour l'amélioration de leurs conditions

- Be part of the advocacy and support young people to improve their living conditions -

MERCI A NOS PARTENAIRES



Directrice de Publication

Caroline Claire Yankep

Conseil Editorial

Dupleix F. Kuenzob
Abbé Gilbert Tuekam
Alice N. Tchoumkeu
Claudia Kaiser

Rédacteur en Chef

Michel Fokou

Secrétaire de Rédaction

Stéphanie Pettang

Relations Publiques

Jacqueline Saapong Mouna
Igor Tchouateun

Collaboration

Elise Virginie Mvemie
Valerie Matheis
Arnaud Junior Tonga
Gladys Tcheugoue Monthe
Eric Kaptchouang Piegang
Pierrette Aoussinsa Tizi
René Eric Etoga Fouda
Emmanuel Lawane
Cisse Djibril
Charles Wassing Wagaï
Estelle Makerou
Roméo Yalham Ben
Alliance Fidèle Abelegue
Gérardin Martial Bakop